



République du Mali
Ministère de l'Énergie et de l'Eau
Direction Nationale de l'Énergie



**Programme de Valorisation à Grande Echelle
des Energies Renouvelables au Mali
(SREP-MALI)**

EnR au Mali: Partenariat Public/Privé

Présenté par:

Ismail Oumar TOURE

Directeur National de l'Énergie

27 février 2015



PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Le secteur est géré par :

Un Département de tutelle: Ministère de l'Énergie et de l'Eau

Un Service central: Direction Nationale de l'Énergie (DNE)

Un Service rattaché: Centre National de l'Énergie Solaire et des Énergies Renouvelables - CNESOLER (devenu l'Agence des Énergies Renouvelables au Mali/AER-Mali, en 2014).

Trois (03) Établissements publics:

- Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale (AMADER);
- Agence Nationale de Développement des Biocarburants (ANADEB);
- Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP).

Un Organe de régulation: la Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE) sous la tutelle de la primature.



PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Quatre (04) catégories d'Opérateurs privés:

- Opérateur détenteur de concession de service public: EDM-SA,
- Producteurs indépendants détenteurs de concession : SOPAM-SA, Albatros Energie ;
- Opérateurs détenteurs d'autorisation de service public: Une soixantaine, en milieu rural;
- Auto-producteurs: Quelques dizaines.



LES BARRIÈRES :

- Multiplicité des agences;
- Faiblesse des institutions financières nationales;
- Coûts d'investissement élevés des technologies EnR;
- Mesures incitatives financières peu attractives pour les investissements du secteur privé;
- Capacités limitées des ressources humaines du secteur énergétique;
- Nombre limités d'études et d'évaluations d'impact des EnR pour la production d'électricité;
- Absence de subventions pour les ménages;
- Insuffisance des moyens d'informations d'éducation et de sensibilisation des acteurs en faveur des EnR.



ATOOUTS (OPPORTUNITÉS)

1- INSTITUTIONNELS:

L'environnement réglementaire est favorable aux investissements énergétiques de manière générale. Il est balisé par l'existence des dispositifs suivants :

- **Le Fonds d'Electrification Rurale (FER)**, géré par l'AMADER, pour financer partiellement, entre autres, des études spécifiques, renforcer les capacités de gestion des permissionnaires et des déclarants;
- **La Politique de Développement Industriel du Mali** (Améliorer l'environnement des entreprises industrielles);
- **Le Cadre pour le partenariat public/privé** (sous forme de contrat de concession en BOOT) ;
- **Le Code d'investissement** (instaurant un régime douanier et fiscal privilégié en vue de promouvoir les investissements) ;
- **L'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-MALI).**



ATOUPS (OPPORTUNITÉS)

2- POTENTIELS:

- **Hydroélectrique** avec plus de 1.000 MW dont 31% seulement sont exploités;
- **Solaire** bien reparti sur le territoire national avec 5 à 7 kWh/m²/jour;
- **Eolien** avec une vitesse de vent de 3 à 7 m/s;
- **Biomasse** avec 10 millions d'hectares;
- **Demande** en forte progression (environ 15%/an).

3- REFORMES:

Le Gouvernement a fait d'importantes avancées dans les réformes, contribuant ainsi à augmenter l'efficacité du secteur de l'énergie, accélérer le retrait du secteur public des opérations et l'extension de la couverture en services.

- **Une Ordonnance portant organisation du secteur de l'Electricité**: l'Ordonnance N°019/P-RM du 15 mars 2000 garantissant le libre exercice de la concurrence et l'organisation du service public de l'électricité.
- **Le Décret portant exonération** des équipements d'Energie Renouvelables (ENR) à l'importation.
- **La Création de l'Agence des Energies Renouvelables au Mali (AER-Mali)**, en 2014.



ATOUPS

4- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les énergies renouvelables constituent depuis plusieurs années un axe important de recherche et de développement au Mali. Le CNESOLER travaille en collaboration avec d'autres institutions de recherche sur divers programmes de recherche et développement notamment le développement des cuiseurs séchoirs, réfrigérateur, stérilisateurs, chauffe eau etc.

Des partenaires nationaux et internationaux existent dans ce domaine.



Le cumul de ces acquis a permis de développer un **Partenariat Public/Privé** entre le département de l'Énergie et les opérateurs privés, aboutissant à la signature de plus d'une trentaine de protocoles d'accord pour la réalisation de centrales solaires (photovoltaïque et thermique) appelées à être raccordées au réseau EDM SA.

Les projets les plus avancés sont:

PROJETS EnR	PARTENAIRES
Centrale hydroélectrique de Kénié (42 MW)	ERANOVE
Centrale hydroélectrique de Markala (10 MW)	CONTOURGLOBAL
Centrale solaire de 33 MWc à Ségou	SCATEC SOLAR.
Centrale solaire de 50 MWc à Kita	AKUO-ENERGY



Programme SREP-Mali



Parallèlement à ces projets , d'autres seront développés par le privé après un appel à concurrence.
Il s'agit de:

- Centrale hybride solaire/diesel de 5 MW (2MWc ;3MVA Diesel) à Diéma avec une ligne de 33 kV;
- Centrale solaire de 40-50 MWc à Koutiala;
- Centrale solaire de 50 MWc à Sikasso;
- Centrale à déchet : 5-10 MW à Noumoubougou;
- Les projets Hydroélectriques de Bagoé II (45 MW), Baoulé III (30 MW) et Baoulé IV (30 MW): les Avis à manifestation d'intérêt pour la réalisation des études, ont été publiés.



MERCI DE VOTRE ATTENTION